

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, **le vingt-cinq avril, à vingt heures trente**, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **François JAUNAIT, Maire**.

Présents : JAUNAIT François, MONTFORT Yvonnick, AMIOT Romain, MICHEL Angélique, LEROY Monique, CLAIR-JADAULT Violaine, LIEVRE Florence, ERTZSCHEID Jack, LENAY Cyril, HURTH Christian, PIERCHON Valérie, BUISSON Roseline

Absents excusés : Emmanuelle COLONNA, Rachel BLANCHARD

Pouvoir : Emmanuelle COLONNA donne pouvoir à Monique LEROY, Rachel BLANCHARD donne pouvoir à Roseline BUISSON

Secrétaire de séance : Yvonnick MONTFORT

Convocation du 20 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de conseillers présents : 12

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 26 avril 2017.

Délibération n° 2017-04-01 : Participation Angers Loire Métropole – Extension du préau de l'Ecole

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Monsieur le Maire expose :

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Ecole publique « Pierre Ménard » a été construite en deux temps : la partie primaire, construite au milieu des années 80 et la partie maternelle au début des années 2000 (par Angers Loire Métropole).

Lors d'intempéries, la superficie du préau n'est pas suffisante pour accueillir tous les enfants. De plus, sa forme n'est pas adéquate. Il paraît donc indispensable d'en assurer l'agrandissement.

Au titre de sa compétence scolaire, M. le Maire propose de solliciter une participation financière basée sur le coût estimé des travaux en phase esquisse, soit 18 000 euros hors taxe, auprès d'Angers Loire Métropole.

Les travaux seront programmés en juillet-août 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'estimation des travaux d'aménagement, qui s'élève à 18 000 € HT,

AUTORISE le Maire à solliciter une participation financière auprès d'ALM,

DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit :
Juillet-août 2017

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Le Conseil municipal approuve.

Délibération n° 2017-04-02 : Demande DETR – Travaux Ecole

Pour : 14

Contre :

Abstention :

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017,

Monsieur le Maire expose :

L'Ecole publique de St Martin du Fouilloux, l'Ecole « Pierre Ménard », a été construite en deux temps : la partie primaire, construite au milieu des années 80 et la partie maternelle au début des années 2000. Cette école a fait l'objet d'un suivi rigoureux, en matière d'entretien et de rénovation par les services techniques communaux.

Pourtant, et notamment pour prendre en considération les évolutions normatives, un certain nombre de travaux ne pouvant être réalisés en régie doivent être entrepris.

Les sanitaires de l'école primaire n'ont jamais connu de réfection. Ils ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, et nécessitent d'être entièrement réaménagés.
Le plafond de la cuisine doit être changé pour répondre aux normes qui imposent une surface nettoyable. Il en est de même pour les vestiaires destinés aux agents communaux (plafond et murs).
Enfin, les murs de la partie administrative se sont considérablement dégradés et doivent être revus.

Ces travaux ont été évalués par un maître d'œuvre. Le coût total s'élève à 35 616,93 euros HT.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'estimation des travaux d'aménagement, qui s'élève à 35 616,93 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017,

ADOPTÉ le plan de financement tel qu'il est présenté :

Libellé de l'opération	Dépenses	Recettes
Maîtrise d'oeuvre	1 400,00 €	
Travaux Ecole	34 216,93 €	
Participation sollicitée de la DETR 2017		8 493,54 €
Réserve parlementaire		17 808,00 €

Auto-financement communal		9 315,39 €
Total (en euros HT)	35 616,93 €	35 616,93 €

DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit:
Juillet-août 2017

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2017.

Le Conseil municipal approuve.

Délibération n° 2017-04-03 : Demande DETR – Réaménagement aire multisport

Pour : 14

Contre :

Abstention :

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017,

Monsieur le Maire expose :

En 2012, la commune a procédé à l'aménagement d'une aire multisport sur un ancien terrain de tennis extérieur, situé au cœur du bourg, à proximité de l'école. Celle-ci permet d'accueillir les pratiques sportives suivantes : football, basket-ball, volley-ball, tennis.

Lorsque les aménagements ont été faits, il n'avait pas été prévu de réfection du terrain de tennis. Ainsi, les marquages ont été conservés.

A l'usage, il semble que cette aire ne réponde pas parfaitement aux attentes des jeunes de la commune. Ceux-ci ont été consultés et confirment privilégier la pratique du hand-foot et du basket-ball.

Le projet de réhabilitation de l'aire multisport ambitionne notamment de :

- Réhabiliter le sol du terrain et réaliser des tracés pour la pratique du hand-foot et du basket-ball ;
- Créer un bardage bois tout autour du terrain pour donner à l'aire multisport un esprit « city-stade » (en régie).

Ce projet représente un investissement d'environ 9 195,53 € hors taxe.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'estimation des travaux de réaménagement, qui s'élève à 9 195,53 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017,

ADOPT le plan de financement tel qu'il est présenté :

Libellé de l'opération	Dépenses	Recettes
Travaux Aire multisport	9 195,53 €	
Participation sollicitée de la DETR 2017		3 218,43 €
Auto-financement communal		5 977,10 €

Total (en euros HT)	9 195,53 €	9 195,53 €
----------------------------	-------------------	-------------------

DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit:
juin 2017

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2017.

Le Conseil municipal approuve.

Délibération n° 2017-04-04 : Groupement de commande Technicien de secteur

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 8 relatif aux groupements de commandes,

Vu les conventions de création d'un service commun de « technicien de secteur », notamment dans les domaines des constructions publics, espaces publics, voiries et réseau divers entre la communauté d'agglomération et les villes de BEHUARD, CANTENAY-EPINARD, ECUILLE, FENEU, SAINT CLEMENT DE LA PLACE, SAINT LEGER DES BOIS, SAINT MARTIN DU FOUILLOUX, SARRIGNE, SAVENNIERES, SOULAINES SUR AUBANCE et SOULAIRE ET BOURG.

Considérant l'intérêt de poursuivre la coopération entre les communes précitées dans les domaines *Achat de Prestations de service, travaux et acquisition de fourniture en lien avec les missions du technicien de secteur,*

Considérant l'intérêt de constituer un groupement de commande pour harmoniser les achats et pour simplifier les formalités administratives liées aux groupements,

Considérant la proposition de la commune de SAVENNIERES de « porter le groupement », en devenant le coordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Donne son accord sur l'adhésion de la commune de St Martin du Fouilloux aux groupements de commandes, soit tout achat de prestations de services, de travaux et achats de fournitures en lien avec les missions du technicien de secteur.
- Accepte les termes des conventions de groupement de commande correspondantes.
- Autorise le Maire à signer les conventions de groupement
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Martin du Fouilloux, dans la limite de délégation du maire pour les achats.

Délibération n° 2017-04-05 :Nomination d'un représentant au SIEML

Pour :

Contre :

Abstention :

La délibération a été retirée de l'ordre du jour, la compétence éclairage public appartenant à Angers Loire Métropole.

Délibération n° 2017-04-06 :Nomination d'un représentant au Sypis

Pour : 14

Contre :

Abstention : 2

M. le Maire expose :

Suite à la démission d'André LEBLOND de son poste d'adjoint au Maire, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au sein du Syndicat de Promotion de l'intercommunalité sportive (SyPIS).

Monsieur le Maire rappelle que le SyPIS constitué entre les communes de St Léger des Bois et St Martin du Fouilloux a pour objet la gestion de deux équipements sportifs constitués d'une salle multisports et d'une halle de tennis, implantés respectivement à St Martin du Fouilloux et St Léger des Bois.

Chaque commune y est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

François JAUNAIT et Rachel BLANCHARD sont délégués titulaires.

Yvonnick MONTFORT, Emmanuelle COLONNA et Roseline BUISSON sont délégués suppléants.

Romain AMIOT est candidat pour être délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal nomme Romain AMIOT délégué titulaire.

Délibération n° 2017-04-07 :Nomination d'un représentant au Syndicat du Ruisseau de la Loge

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Suite à la démission de M. André LEBLOND, Adjoint au Maire, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant au sein du Syndicat du Ruisseau de la Loge.

Le Syndicat du ruisseau de la Loge a pour essentielle mission d'assurer le drainage des terres agricoles et d'entretenir les émissaires. Il regroupe 9 communes :

- St Georges sur Loire
- Champtocé sur Loire
- La Possonnière
- St Germain des Prés
- St Jean de Linières
- St Léger des Bois
- St Martin du Fouilloux
- Savennières
- Bouchemaine

La commune de St Martin du Fouilloux doit y être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur Cyril LENAY candidat en qualité de délégué titulaire, est élu.

Monsieur Jack ERTZSCHEID candidat en qualité de délégué suppléant, est élu.

Délibération n° 2017-04-08 : ZAC de la Moinerie – Ilots Logements sociaux – Choix du bailleur

Pour : 8

Contre :

Abstention : 5

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monique LEROY, Adjointe au Maire, expose :

Dans le cadre de sa politique en matière de développement urbain, la commune de Saint Martin du Fouilloux a décidé d'urbaniser progressivement le secteur dit « La Moinerie », situé au Sud de son

centre-bourg, constatant une demande de logements de plus en plus importante et souhaitant répondre aux objectifs du Plan Départemental de l'Habitat et du SCoT dans une logique de développement durable.

Ce projet vise à proposer une offre de logements diversifiée permettant de répondre aux attentes variées et de développer des formes urbaines respectueuses de l'environnement et du tissu existant.

Concernant le programme d'aménagement de la Z.A.C. de la Moinerie, il est prévu d'accueillir à terme environ 140 logements, réalisés en trois phases opérationnelles, comprenant une mixité sociale et urbaine.

Angers Loire Habitat et Podeliha ont présenté leur candidature concernant la Tranche 1 du quartier comprenant un programme de logements intermédiaires et un programme d'habitat individuel.

Après débat, le Conseil municipal souhaite confier la réalisation de ces deux programmes à Angers Loire Habitat.

Le Conseil municipal approuve.

Pour extrait certifié conforme, affiché le 26avril 2017.

François JAUNAIT, Maire